Florentina ZAMAN
Universitatea din Piteşti

MODALITÉS DE RÉALISATION DE L'INJONCTION. LES FORMES VERBALES

Résumé *: Notre analyse sur l'injonction se propose l'étude des modalités de réalisation de celle-ci, notamment des formes verbales : l'impératif, le subjonctif, l'indicatif présent et futur, le futur périphrastique, le conditionnel. Chaque forme verbale est caractérisée brièvement du point de vue des valeurs réalisées. Nous avons fait appel au roman de Georges Simenon* L'Homme qui Regardait Passer les Trains *afin d'illustrer de diverses nuances exprimées à l'aide de ces formes verbales.*

Mots-clés : *injonction, formes verbales, force illocutionnaire*

Notre étude s'arrêtera sur l'une des modalités d'expression les plus utilisée et les plus expressives d'ailleurs, qui est représentée par *l'injonction*, qui a beaucoup de valeurs, telles que : *l'ordre, la demande, la prière, la supplication, la suggestion, l'exhortation, la menace, l'avertissement*, etc. Ces valeurs de l'acte injonctif peuvent être rendues à l'aide de diverses modalités grammaticales qui, à leur tour, confèrent à la même valeur des nuances assez différentes. On doit remarquer que c'est tout d'abord le contexte et le co-texte qui rendent possile l'actualisation de l'une des forces spécifiques, exprimées à travers l'impératif, le subjonctif, l'indicatif présent et futur, le conditionnel, le futur périphrastique, etc.

Le roman que nous avons choisi comme objet de notre démarche concernant l'acte injonctif, *L'Homme qui Regardait Passer les Trains* de Georges Simenon, est un roman qui illustre le parler quotidien, le flux naturel du langage, sans faire appel à un langage artificiel. Et ce parler quotidien est très riche en ce qui concerne les diverses valeurs de contenu, telles que : *l'ordre, la demande, la menace, la suggestion, l'invitation, l'exhortation, le vouloir, le désir*, etc. Ce roman se plie parfaitement à notre analyse de l'acte injonctif.

Le ***mode impératif*** s'identifie à la phrase impérative, manifestation linguistique de la modalité injonctive. Cela est associé à une force illocutionnaire générique – *la force injonctive* -, subsumant plusieurs forces secondaires ou spécifiques. La force illocutionnaire qui privilégie d'ailleurs ce mode est représentée par *l'ordre*, mais nous avons trouvé aussi d'autres valeurs qui peuvent être associées à l'impératif, telles que : *la demande, la menace, la prière, le conseil, la suggestion, l'invitation, la défense, la proposition,la supplication*, etc.

« - En somme, si j'ai bien compris ce que Jeanne m'a expliqué, ce qu'il vous faut, c'est un abri, en attendant qu'on vous ait procuré des papiers ?

Il prit le cigare des lèvres de Popinga pour y allumer sa cigarette et décide, désinvolte :

-On verra ça tout à l'heure! Restez-là haut en attendant ! (chapitre IV, p. 81)

Dans cet emple l'énoncé injonctif *Restez-là haut en attendant !* est rendu à l'aide du verbe du premier groupe *rester* conjugué à l'impératif, deuxième personne du pluriel. Le contenu communicationnel de cet énoncé constitue un *ordre* exprimé *directement*, le locuteur communiquant exactement son intention. L'attitude que le locuteur a vis-à-vis de son interlocuteur est très détachée, il ne s'impliquant pas émotionnellement dans ses rapports avec l'allocutaire ; d'abord il résume ce qu'il vient de comprendre et ensuite

BDD-A5366 © 2005 Universitatea din Piteşti
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-10-30 00:10:46 UTC)

comme s'il était une personne assez importante prend le cigare des lèvres de l'autre, celui-ci le lui permettant parce qu'il se trouve dans une situation qui ne lui permet pas de se plaindre. Le locuteur répond au problème de l'autre au début par une hésitation, sa solution étant d'abord seulement virtuelle. L'interlocuteur se voit en quelque sorte obligé à se soumettre à l'ordre de son locuteur étant suivi par la police.

« (...) Vous savez qu'on va fermer ?...
-Cela m'est égal.
-Qu'est-ce que vous voulez faire ?
-Aller chez vous.
-Chez moi, non, c'est impossible... À l'hôtel, si vous voulez...
-C'est bien !
-Dis donc, tu as l'air accommodant, toi !
Il eut un sourire étroit. C'était drôle, il n'aurait pas dire pourquoi ! » (chapitre III, p. 61)

L'énoncé injonctif *Dis donc, tu as l'air accommodant, toi !* est réalisé du point de vue morphologique par le verbe *dire*, conjugué à la deuxième personne du singulier de l'impératif. Le locuteur attire l'attention à l'autre qu'il est temps de fermer et désire savoir ce que l'autre fera, parce que la première réponse de l'interlocuteur montre son indifférence vis-à-vis de ce qui va suivre. Ce que le locuteur veut vraiment savoir c'est l'opinion de l'autre d'aller ou non à l'hôtel ; son acte constitue une *demande* assez sérieuse, car l'attitude qui semble traduire peut-être le fait qu'il s'en moque même de l'autre. L'acte de langage est *direct*, car le locuteur communique exactement son intention ayant aussi d'autres indices : il regarde son interlocuteur et observe l'attitude que celui-ci a à l'égard d'une certaine situation.

« -Écoutez, Jeanne, larmoya-t-il, tête basse, vous êtes méchante avec moi, alors que je n'ai que vous pour me comprendre et...
-N'approchez pas. » (chapitre VI, p. 124)

Les énoncés injonctifs sont rendus à l'aide des verbes du premier groupe *écouter* et *s'approcher*, conjugués à la deuxième personne du pluriel de *l'impératif*, le premier à la forme affirmative, le deuxième à la forme négative (la négation prédicative *ne...pas...*). Les contenus communicationnels de deux énoncés représentent dans le premeir cas une *prière*, suggérée d'ailleurs par le verbe *larmoyer* et par la position de la tête, attitude caractéristiue de ceux qui veulent attirer l'attention et de passer pour des victimes, qui peut aussi marquer le fait que le locuteur veut paraître sincère. Dans le deuxième cas il s'agit d'une défense, l'interlocuteur devenu locuteur interdit à l'autre de s'approcher de peur qu'il ne lui fasse quelque chose. Lors d'une interaction verbale les rôles discursifs changent ; celui qui était locuteur devient maintenant interlocuteur et vice-versa, parce que dans un dialogue les personnes impliquées n'ont pas une place pré-établie, elles pouvant toujours changer leur statut. Les actes de langage exprimés sont *directs*, car le locuteur communique exactement son intention, aussi que l'interlocuteur. Dans le premier cas l'interlocuteur, Jeanne Rozier, n'accomplit pas la prière de Kees, et, dans le de son interlocuteur semble ignorante et même indolente à la fois. La réponse de l'autre ne se concrétise pas par des mots, mais par la mimique de son visage – le sourire étroit –deuxième cas Kees Popinga accomplit l'acte de s'approcher de Jeanne, ou autrement dit il ne tient pas compte du désir de l'autre.

« Elle s'asseyait au bord du lit, regardait son compagnon avec attention, soupirait enfin.

BDD-A5366 © 2005 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-10-30 00:10:46 UTC)

-J'aurais dû voir tout de suite que t'avais pas la tête d'un miché… Quand t'as parlé de commerce, cette nuit, qu'est-ce que tu voulais dire ?... je parie que tu fais dans la coco !... Ose dire que ce n'est pas vrai !... » (chapitre III, p. 66)

Cet énoncé injonctif se réalise du point de vue morphologique à l'aide du verbe modal *oser*, conjugué à *l'impératif*, à la deuxième personne du singulier. Le locuteur semble préparer ce qui suit par le regard attentif qu'il jette à l'autre, comme si pour l'attentionner que s'il mente il ne serait pas convenable pour lui. Jeanne Rozier a déjà une idée de ce qu'il se passe et elle attend la confirmation de l'autre, chose accentuée par le pari qu'elle affirme, prouvant ainsi sa certitude forte. L'acte qu'elle réalise est *une menace* et le modal *oser*, qui renvoie l'interdiction, met l'allocutaire dans l'impossibilité de répliquer. L'acte de langage exprimé est direct, car le locuteur communique exactement son intention, et dans ce cas-là, l'interlocuteur n'ayant d'autre alternative qu'à dire la vérité, c'est-à-dire accomplir l'intention de son locuteur.

« Supposez qu'on vous dise que, pendant tout le reste de votre vie, vous ne mangerez que du pain noir et du saucisson.

Je vous assure, monsieur le rédacteur en chef, que ce sont des choses qui font du mal à lire. (…)Est-ce que vous n'allez pas essayer de vous persuader que le pain noir et le saucisson sont d'excellentes choses ? » (chapitre VII, p. 160)

L'énoncé illustré par cet emple est du point de vue de la modalité d'expression une injonction, étant rendue à l'aide du verbe du premier groupe *supposer*, conjugué à la deuxième personne du pluriel de *l'impératif*. Pour ce qui est du contenu communicationnel, on a affaire à *une suggestion*, le locuteur cherchant de faire l'autre s'imaginer le reste de sa vie – une vie misère – s'il ne le laisse pas tranquille et n'arrête pas de publier toutes sortes de choses sur lui. En fait, ce que le locuteur veut accomplir par ses paroles c'est que chacun a le droit de faire ce qu'il veut, que personne n'a le droit de se mêler dans son intimité. L'acte de langage exprimé est direct, car le locuteur communique exactement son intention vis-à-vis de l'autre qui semble le fâcher réellement.

« En effet, un peu plus tard, ce fut Rose qui frappa à la porte.

-Ouvrez !dit-elle en même temps. C'est votre dîner.

Popinga s'était levé. L'huis ouvert, et comme Rose était encombrée d'un plateau, il l'avait fait exprès de se placer entre elle et la porte et de la regarder avec des petits yeux inquiétants. » (chapitre VI, p. 112)

Cet énoncé injonctif est rendu à l'aide du verbe du troisième groupe *ouvrir*, conjugué à la deuxième personne du pluriel de *l'impératif*. En ce qui concerne le contenu propositionnel, on a affaire à une invitation assez impérative, le locuteur faisant des efforts pour tenir le plateau avec le dîner de l'autre ne pouvant pas ouvrir la porte tout seul. L'interlocuteur qui ne fait pas sentie sa présence par des mots, mais par des gestes – il s'était placé exprès entre le locuteur (la servante) et la porte pour l'empêcher d'avancer ; son attitude traduisant peut-être son refus de manger ou, tout simplement, d'ennuyer l'autre coûte que coûte. L'acte de parole exprimé est direct. L'interlocuteur qui n'avait pas commandé le dîner, celui-ci lui étant envoyé par sa femme s'oppose à l'accomplissement de l'acte par son refus d'élibérer la place.

L'impératif peut aussi être accompagné de *quasi-commentaires* (qui indiquent la nature de l'acte illocutionnaire accompli par l'énonciation de l'impératif) ou de *verbes parenthétiques* (qui indiquent l'intention de communication). Nous avons observé dans notre analyse que les quasi-commentaires caractérisent surtout la *prière* et la *supplication*.

BDD-A5366 © 2005 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-10-30 00:10:46 UTC)

« -Buvez, je vous en prie, et dites-vous, qu'il vous restera toujours cette consolation-là ! » (chapitre I, p. 21)

Cet énoncé injonctif est rendu par deux verbes : *boire* à l'impératif, deuxième personne du pluriel, et *dire*, conjugué aussi à *l'impératif*, à la deuxième personne du pluriel. La première partie de l'énoncé constitue une *prière* polie, la politesse étant suggérée par le verbe *prier* et on peut la supposer par le ton de la voix, tandis que la deuxième partie représente une demande de confirmation, le locuteur cherchant de faire son interlocuteur reconnaître et répéter que ce qu'il lui dit est vrai. Il veut ainsi réaliser une sorte d'impact positif sur l'autre, en essayant de lui donner un souvenir – une consolation – que les choses étaient assez belles lorsqu'ils se rencontraient boire quelque chose. Les actes de langage réalisés sont directs, le locuteur réussit à communiquer exactement ses intentions. L'impact que ces deux contenus communicationnels produisent sur l'interlocuteur est positif, parce que les mots de l'autre ont le rôle de l'apaiser.

Les énoncés dans lesquels toutes les valeurs de ce mode apparaissent actualisées par différentes formes verbales sont assez catégoriques, la force de l'impératif dominant celles du subjonctif.

Par rapport à l'impératif, *l'idée d'ordre* rendue à l'aide du ***subjonctif*** peut dégénérer en souhait, d'autant plus qu'il s'agit d'une injonction médiatisée et adressée à l'agent censé l'exécuter non pas directement, mais par l'intermédiaire d'un tiers qui va la lui rapporter. Le subjonctif, aussi que l'impératif a aussi d'autres valeurs de contenu, telles que : *le désir*, *l'exhortation*, *la volonté*, etc.

« Qu'on me donne une heure de bonheur, et je reviendrai un excellent chrétien. » (chapitre X, p. 196)

Dans cet emple l'énoncé injonctif se réalise du point de vue morphologique à l'aide du verbe *donner* au subjonctif, troisième personne du singulier. Le locuteur adresse un souhait à la divinité, fait qui semble être conditionné par cette heure de bonheur qu'il désire. Il semble avoir besoin de cela pour changer en effet – *et je reviendrai un excellent chrétien* . D'ailleurs le ton qu'il emploie accentue ce désir.

« Qu'on sache seulement que, d'après Jeanne Rozier, dont l'état est aussi satisfaisant que possible, le Hollandais ne possède qu'une somme d'argent insuffisant pour tenir le coup longtemps.

Qu'on sache aussi qu'il est aisément reconnaissable à certaines manies dont il est incapable de se départir et nous aurons dit tout ce qu'il nous est permis de dire. » (chapitre VIII, p. 166)

Ce fragment représente un communiqué que le commissaire Lucas fait dans la presse de Kees Popinga. Du point de vue de la modalité d'énoncé on a affaire à une injonction, réalisée dans les deux cas à l'aide du verbe du troisième groupe *savoir*, conjugué à la troisième personne du singulier, à la forme affirmative, du *subjonctif présent*. Pour ce qui est du contenu propositionnel de deux énoncés injonctifs il s'agit du *désir* exprès du locuteur qui cherche à faire l'interlocuteur accomplir cela. Le commissaire informe les lecteurs des journaux respectifs que la personne recherchée par eux a peu d'argent et qu'elle a certains comportements qui la font aisément reconnaissable. De cette manière la police représentée par la voix du commissaire cherche à rassurer les gens que tout sera bien ; elle cherche aussi à garder sa crédibilité et à la renforcer. Les actes de paroles de deux énoncés sont directs, car le locuteur communique exactement son intention que l'interlocuteur – les lecteurs – est censé accomplir.

BDD-A5366 © 2005 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-10-30 00:10:46 UTC)

À la différence de l'impératif qui envisage le procès comme réel, le subjonctif est prospectif, le procès étant susceptible de se réaliser dans un avenir plus ou moins proche.

Le ***présent de l'indicatif*** est le temps du monde de ce qui est, et le procès décrit par l'énoncé est perçu comme contemporain de l'acte d'énonciation du locuteur. L'emploi de ce temps pour exprimer une injonction s'explique par la valeur de certitude et d'immédiateté que le locuteur attribue à l'accomplissement du procès.

« -Maintenant, si vous n'avez pas trop sommeil, vous pouvez m'accompagner jusqu'au train... » (chapitre I, p. 27)

L'injonction en question se réalise du point de vue morphologique à l'aide du verbe modal *pouvoir*, conjugué à la deuxième personne du pluriel de *l'indicatif présent* dans une phrase assertive. Le contenu propositionnel de cet énoncé injonctif constitue une demande atténuée, plutôt une suggestion. On sait qu'une phrase assertive ayant comme prédicat un verbe à l'indicatif présent peur atténuer une injonction parce qu'elle présente sa réalisation comme inéluctable. La conjonction *si* n'est pas employée dans le sens conditionnel, ne posant aucune condition, mais tout au contraire elle est utilisée d'une manière causative, dans le sens de *comme, parce que*. Le verbe modal *pouvoir* marque la possibilité, le fait que l'interlocuteur a vraiment cette possibilité parce qu'il n'a pas trop sommeil ; son état lui permet de faire cela. L'acte de parole exprimé est indirect, car le locuteur ne donne pas un ordre concret à l'autre, seulement il lui suggère son intention à l'aide du verbe modal *pouvoir*.

Le locuteur peut employer un énoncé au ***futur*** pour *ordonner, conseiller, prier, suggérer*, etc. parce que celui-ci a une valeur de vérité (l'état de choses envisagé par l'énoncé en question doit se réaliser). Le futur peut être tantôt plus fort, tantôt plus faible que l'impératif. Dans le premier cas il s'agit du *futur catégorique* (le futur simple de l'indicatif) et dans le deuxiéme cas il s'agit du *futur suggestif* (le futur périphrastique). Le futur catégorique exprime un ordre puissant, il n'admet pas de réplique, étant de la sorte plus fort que l'emploi de l'impératif même.

« -Quand tu seras prête, tu iras me chercher un rasoir mécanique, un savon à barbe, un blaireau et une brosse à dents... » (chapitre VII, p. 130)

L'injonction de cet emple est rendue du point de vue morphologique par *le futur de l'indicatif*, à l'aide du verbe *aller*, conjugué à la deuxième personne du singulier, à la forme affirmative. Le contenu propositionnel de cet énoncé injonctif représente un *ordre* puissant qui n'admet pas de réplique, car le locuteur s'efforce de montrer à l'interlocuteur l'inanité de sa résistance – L'emploi de l'adverbe *quand* ne laisse aucune autre alernative à l'interlocuteur et lui impose la réalisation de cet acte. L'acte de langage exprimé est direct (le performatif primaire), car le locuteur communique exactement son intention, et l'interlocuteur ne peut que l'accomplir.

« Voilà1 vous irez au 13 de la rue Fromentin. Vous monterez au troisième, chez Mlle Rozier. Elle attend un taxi pour la conduire tout de suite à la gare. Voici vingt francs d'accompte. » (chapitre VI, p. 127)

Le fragment ci-dessus contient deux énoncés injonctifs, les deux réalisés du point de vue morphologique par *le futur de l'indicatif*, à l'aide des verbes du premier groupe *aller* et *monter*, les deux conjugués à la deuxième personne du pluriel, à la forme affirmative. Pour ce qui est du contenu communicationnel de deux énoncés injonctifs il s'agit de deux ordres, qui prennent la forme des indications : *au 13 de la rue Fromentin, au troisième, chez Mlle Rozier*. D'ailleurs, le statut de l'interlocuteur ne lui laisse autre possibilité que

BDD-A5366 © 2005 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-10-30 00:10:46 UTC)

d'accomplir ce que le locuteur lui dit, étant donné le fait que celui-ci paye le premier pour ce travail. Les actes de langage réalisés dans les deux cas sont directs, l'état de choses dénommé doit forcément être accompli par l'interlocuteur.

Quant au *futur suggestif*, qui rend les effets de sens du futur périphrastique, nous avons montré qu'il peut être employé pour exprimer *une invitation très discrète, une suggestion, un ordre*, étant plus faible du point de vue illocutionnaire que l'impératif.

« (...) Si vous ne restez pas ici et qu'il vous arrive d'avoir besoin de quelque chose, mettez une annonce signée Kees... Cela suffira... Maintenant, vous allez me donner un petit coup de main... Cela m'ennuyait de partir ainsi, tout seul, comme un pauvre... Qu'est-ce que je vous dois, patron ? » (chapitre I, p. 26)

L'énoncé injonctif illustré par cet emple est rendu à l'aide de la périphrase verbale *aller + infinitif (donner)*, conjuguée à la deuxième personne du pluriel, à la forme affirmative. Du point de vue du contenu communicationnel, on a affaire à une *suggestion* ; cette valeur d'atténuation du futur donne à l'interlocuteur l'impression qu'il peut s'opposer à l'énonciation, donc à l'accomplissement de l'état de choses dénommé. Le locuteur vient compléter ce qu'il a dit auparavant par le fait que cela l'ennuyait de partir ainsi, seul, comme un pauvre ; il semble regretter le fait qu'il doit s'en aller et c'est pour cela qu'il demande à son interlocuteur l'aide. D'autre part, le locuteur semble suggérer à l'autre de l'accompagner. L'acte de langage exprimé est indirect ; ce futur de suggestion imposant la certitude de l'accomplissement de l'intention du locuteur parce que celui-ci considère qu'au moment de l'énonciation toutes les conditions sont remplies en vue de cet accomplissement.

« -Vous, dit Louis à Kees, tout en buvant son café brûlant à petites gorgées, vous allez vous planquer ici et faire tout ce que Goin vous dira. Tant que vous n'avez pas de papiers, ce n'est pas la peine de faire le mariolle ! La semaine prochaine, on verra à vous tirer de là... Compris/

-J'ai tout compris ! déclara Popinga avec satisfaction. » (chapitre V, p.97)

L'énoncé injonctif illustré par cet emple est rendu du point de vue morphologique à l'aide d'une double périphrase verbale *aller + infinitif (se planquer* et *faire)* – périphrase incomplète dans le deuxième cas-, conjuguée à la deuxième personne du pluriel, à la forme affirmative. Le contenu communicationnel de cet énoncé constitue *un ordre* que le locuteur, Louis, adresse à Kees ; l'idée d'ordre étant renforcée d'ailleurs par la deuxième partie du même énoncé : *...et faire tout ce que Goin vous dira.* Le locuteur continue ensuite avec le fait qu'il doit rester inobservé par les autres, cet énoncé semblant à un conseil. Le fait que l'interlocuteur est très satisfait d'avoir compris tout montre non seulument le fait qu'il a compris, mais aussi qu'il est complètement d'accord avec l'ordre qu'il doit exécuter. L'acte de parole exprimé est indirect ; l'interlocuteur ayant seulement l'impression qu'il peut s'opposer à l'accomplissement de l'intention du locuteur.

On observe alors que l'indicatif présent et le futur suggestif sont plus forts que l'impératif même, lorsqu'il s'agit de rendre l'idée d'ordre. Tout comme le subjonctif, le futur suggestif ou le conditionnel, qui expriment soit la politesse, soit l'hésitation, ont une nuance d'atténuation.

Le futur simple (le futur catégorique) présente l'action comme certaine seulement du point de vue du locuteur, qui laisse libre l'interlocuteur de l'accomplir ou non. À la différence de celui-ci, le futur périphrastique (le futur de suggestion) impose la certitude de

BDD-A5366 © 2005 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-10-30 00:10:46 UTC)

l'accomplissement du procès envisagé, parce que ce procès appartient au monde de ce qui est, dans la vision du locuteur.

Le conditionnel sert aussi à rendre *un ordre*, *une proposition atténuée* et à donner à ce que l'on communique une note de politesse, d'hésitation. Le conditionnel, par emple, peut exprimer soit *l'incertitude*, soit *la certitude atténuée*. Dans le cas de l'incertitude, le locuteur ne s'assume pas complètement son énonciation par rapport au procès qu'il présente comme postérieur par rapport au moment de l'énonciation. Dans le cas de la certitude atténuée, le locuteur veut ou désire que le procès envisagé passe de l'irréel au réel, mais cela est conditionné par la volonté de l'interlocuteur.

« -Tu devrais payer, qu'on parte... Tout le monde attend pour aller se coucher...
-Garçon !... changez-moi des florins, s'il vous plaît... » (chapitre III, p. 62)

L'emple ci-dessus *Tu devrais payer qu'on parte...* est réalisé du point de vue morphologique à l'aide du verbe *devoir*, conjugué à la deuxième personne du singulier, du *conditionnel présent*. Le contenu communicationnel de cet énoncé injonctif constitue *une suggestion* envisagée par l'emploi du modal *devoir*, qui exprime l'idée d'obligation de la part de l'autre d'exécuter l'état de chose dénommé. Le locuteur mentionne la raison pour laquelle l'interlocuteur doit accomplir ce qu'il lui dit : ils doivent partir aller se coucher ; et le fait qu'il demande au garçon de lui changer de l'argent montre le fait que l'interlocuteur a bien compris le message de l'autre et qu'il est sur le point de l'accomplir. Par cette attitude, Le locuteur propose implicitement à son interlocuteur une coopération afin d'accomplir le procès envisagé. L'acte de langage exprimé est indirect (le modal *devoir* étant employé pour insérer dans le discours du locuteur l'idée d'ordre).

« Peut-être pourriez-vous vous rendre au domicile de Mlle Rozier, rue Fromentin, et lui demander dans quelles circonstances elle a été mise en l'état où vous la trouverez... » (chapitre VII, p. 135)

L'énoncé injonctif illustré dans cet emple est rendu à l'aide du verbe du troisième groupe *pouvoir* (verbe modal), conjugué à la deuxième personne du pluriel, à la forme affirmative du *conditionnel présent*. Du point de vue du contenu propositionnel cet énoncé injonctif représente une possiblité, c'est-à-dire une proposition atténuée qui donne à cet énoncé une note de politesse et en même temps l'interlocuteur ne se sent pas ainsi obligé à l'accomplir coûte que coûte. L'acte de langage exprimé est indirect (le verbe modal *pouvoir* sert à rendre l'intention du locuteur quant à l'accomplissement de celle-ci, que l'interlocuteur perçoit comme une coopération).

De la sorte, la valeur de certitude ou d'incertitude caractérise tous les moyens lexicaux à l'aide desquels on peut exprimer l'acte injonctif. Ainsi, l'impératif, l'indicatif présent, le futur périphrastique, même le conditionnel, dans certains cas ayant une valeur temporelle, envisageant l'état de choses comme réel. Le subjonctif, le futur de l'indicatif, ainsi que le conditionnel confèrent à l'action dénommée par le locuteur un caractère d'incertitude.

Bibliographie :

GHERASIM, Paula, *Grammaire conceptuelle du français (Morphosynta. Synta)*, Casa Editorială Demiurg, Iaşi, 1998
STOEAN, Carmen, *L'Injonction*, edit. Fundației România de mâine
* * * * * *Studii de gramatică contrastivă* , n° 1, edit. Univ. Piteşti, 2004
* * * * * *L'Information grammaticale*, n° 101, mars 2004
SIMENON, Georges, *L'Homme qui Regardait Passer les Trains*, Gallimard, 1938

BDD-A5366 © 2005 Universitatea din Piteşti
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-10-30 00:10:46 UTC)